

Bulletin d'information des luttes des travailleurs « sans-papiers »

n° 2

22 juillet 2008

Solidarité financière

Envoyez vos dons à : « CGT Solidarité salariés sans-papiers ».

Il est nécessaire de poursuivre : ce sont plus de 700 grévistes qui ont besoin de notre solidarité financière

Correspondance

Pour toutes informations concernant de nouvelles initiatives, merci de nous les faire connaître par fax à la coordination confédérale au : 01 49 88 18 57.

Matériel syndical

Une affiche a été créée, ainsi qu'un T-Shirt.

Ils sont disponibles à la boutique de la NVO au tarif de 5 euros pour l'affiche et 10 euros pour le T-Shirt. Pour toute information, vous pouvez contacter la boutique au 01 48 18 86 13.

Le produit des ventes est intégralement reversé aux grévistes.

Combattre les délocalisations « sur place » !

La société française est en train de prendre conscience que des branches entières de l'économie, les fameuses branches non délocalisables, sont assises sur le travail de salariés « sans papiers ». C'est un système économique parfaitement au point et totalement hypocrite.

Le discours répressif et martial des autorités tranquillise l'électeur xénophobe ou qui vit trop mal pour se sentir solidaire d'autres salariés encore plus mal lotis que lui.

Et dans le même temps, les grands groupes qui recherchent la rentabilité maximale exigent de leurs sous-traitants, façonniers, agents de nettoyage ou de gardiennage, plongeurs, cuisiniers ou manœuvres du bâtiment des délais et des coûts « dignes » de ce qui se pratique au fin fond de l'Europe ou de l'Asie.

Puisqu'on ne peut pas délocaliser le bâtiment, le nettoyage ou la restauration, ce ne sont pas ces entreprises qui partent pour trouver ailleurs du moins disant social et écologique, ce sont les salariés qui sont embauchés ici dans ces conditions moyenâgeuses.

Mais pour qu'un salarié maltraité ne revendique pas, il faut qu'il ait peur. En principe, les « sans papiers » sont ceux qui ont le plus peur. Le patron peut tout leur demander sans qu'ils « bronchent » : des salaires en dessous du Smic, des horaires interminables, des congés payés inexistantes, du travail sale et dangereux sans aucune protection...

Le défi qui est lancé à notre syndicalisme est immense : ou nous laissons faire et nous aurons de plus en plus de mal à revendiquer dans ces branches qui sont déjà truffées de déserts syndicaux, ou nous parvenons à « assainir socialement » la situation en faisant régulariser tous ces salariés.

Depuis le 15 avril, de nombreux salariés sans papiers ont décidé de passer par dessus leur peur. Ils viennent voir en masse la CGT et, là où ils sont plusieurs, pour des centaines d'entre eux, se sont mis en grève.



A mi juillet 750 d'entre eux ont été régularisés. Grâce à cette régularisation, ils

ont gagné la possibilité de se déplacer librement, d'aller au travail ou de faire leurs courses sans craindre d'être arrêtés et expulsés, bref, avec l'aide de la CGT, ils ont conquis un droit fondamental : la liberté de circulation. Mais cette liberté-là en permet une autre, qui intéresse directement notre syndicalisme : quand un salarié a moins peur des représailles, il peut revendiquer, se défendre, gagner des droits sociaux. C'est alors le dialogue social qui s'ébauche dans l'entreprise. C'est le droit syndical qui se construit. Ce sont aussi des conditions de salaire et de travail qui sont remises d'aplomb.

Les travailleurs « sans papiers » ne prennent le travail de personne, ils font le travail dont personne ne veut. Gagnons avec eux des conditions de travail dignes du 21^e siècle dans toutes ces branches. Ce sera bon pour tous les salariés !

Francine BLANCHE
Secrétaire de la CGT



Zoom sur les départements et les régions !

Haute Corse (2b)

Le 4 juillet, une délégation du collectif de lutte, regroupant associations et syndicats de salariés, a été reçue par le secrétaire général de la préfecture de Haute Corse. Vingt-et-un dossiers de demande de régularisation ont été déposés.

Les services de la préfecture ont enfin reconnu que certaines demandes qui n'avaient pas abouti jusqu'à ce jour méritaient d'être revues. Il a été convenu d'un cadre et d'une méthode de travail. La délégation a également obtenu la garantie que toutes les personnes pour lesquelles les dossiers ont été déposés ne pourront être inquiétées.

La CGT et le comité de lutte *« prennent acte avec satisfaction de la nouvelle approche du dossier par la préfecture », « se félicitent des premières avancées obtenues tout en poursuivant la mobilisation »*

Une nouvelle rencontre est prévue début août pour faire le point sur les dossiers en cours et pour évoquer de nouvelles demandes.

Alpes-Maritimes (06)

Le dimanche 6 juillet, les sans papiers de Nice ont investi avec le stand CGT la fête du Château ». Ils se sont exprimés dans plusieurs débats sur leurs luttes, ce qu'elles portaient pour eux mêmes mais aussi pour tous, en France et dans le Monde. En 36 heures, ils ont recueilli 2 076 signatures pour leur régularisation. Plus de 200 euros ont été recueillis par la vente de cartes postales de souvenirs de la lutte de sans papiers de la Côte d'Azur.

D'autres initiatives sont prévues dans un lieu touristique de Nice et sur le marché provençal d'Antibes.

Bouches-du-Rhône (13)

Le 26 juin, plus 300 travailleurs sans-papiers avec l'union départementale CGT ont bloqué pendant une partie de la matinée le bâtiment de la fédération patronale de la Construction. Une délégation a été reçue. L'action s'est ensuite déplacée devant l'UPE 13 où la délégation reçue a obtenu que le patronat organise une réunion sur la question de la régularisation des travailleurs « sans-papiers » dans les secteurs où le besoin de main d'œuvre se fait sentir.

Une semaine après, le collectif sans papier 13, l'US Construction 13 et l'union locale Saint Lazare se sont rassemblés devant le chantier CMA-CGA pour dénoncer la précarité dans le secteur de la construction et exiger la régularisation des travailleurs « sans-papiers », action fortement relayée par les médias locaux.

Des actions de parrainage ciblées sont prévues durant l'été. De plus, il y a un engagement des salariés sans-papiers à participer avec les organisations CGT aux initiatives prévues pendant l'été, notamment la carte pétition sur les salaires.

Cher (18)

Une pétition de soutien aux travailleurs sans-papiers à destination du préfet du Cher a été lancée. Cette lutte, impulsée par la CGT, rencontre la solidarité de nombre de syndicats, associations et citoyens et en premier lieu, celle des syndicats CGT et salariés du Cher.

Près de 400 signatures ont été collectées dans les entreprises du Cher, dans les manifestations et au siège de l'union départementale. La pétition est en ligne sur <http://www.ud18.cgt.fr>

Une conférence de presse « sans papiers mais avec travail » s'est tenue le 2 juillet dans les locaux de l'union départementale.

Haute-Garonne (Toulouse) (31)

Un tract titrant *« dans le bâtiment et les TP : Travailleurs sans papiers en lutte ! Non à l'esclavage ! Assez d'exploitation ! Régularisation ! »* a été édité par le syndicat local de la construction CGT 31. Une permanence syndicale est organisée pour les salariés avec ou sans papiers tous les samedis matin de 10 h à 12 h à la Bourse du Travail.

Plusieurs dizaines de travailleurs sans papiers de Toulouse ont déjà contacté la CGT afin de mener la lutte dans la ville. Ils ont manifesté le 1er mai et le 22 mai dans le cortège syndical pour dénoncer la situation qui leur est imposée. La CGT appelle *« tous les travailleurs de la construction à se solidariser avec leurs camarades de travail. Nous devons empêcher tout licenciement, toute expulsion. Les salariés ne sont ni des esclaves ni des kleenex dont on se débarrasse après les avoir pressurés. »*

Paris (75)

532 dossiers ont été déposés par la Cgt + Droits Devant + Femmes égalité. 163 régularisations sont d'ores et déjà effectives.

Restaurant « Chez Papa » : 37 régularisations pour 39 dossiers. Ce succès a permis enfin la signature d'un protocole de fin de conflit le 17 juillet après 94 jours de grève ! Le travail reprend le 21 juillet.

Pizzeria « Marzano » : huit régularisations pour dix dossiers au 18 juillet.

Essonne (91)

Europe service.

Entreprise de nettoyage (déchet et voirie) située derrière la cathédrale d'Evry de 160 salariés. Les treize salariés « sans papiers » de cette entreprise ont été les premiers de la « deuxième vague » à se mettre en grève, le 20 mai à 6 heures du matin.

Si aux premières heures de l'occupation, la direction de l'entreprise a tout fait pour essayer de les décourager, les obliger à retirer les drapeaux CGT plantés devant l'entreprise, ces camarades ont tenu bon. Ils se sont battus jusqu'au bout pour maintenir le piquet de grève.

Rapidement, ils ont pu bénéficier de l'aide et du soutien de l'Union locale Cgt d'Evry et d'associations locales. Dans un premier temps, seuls les neuf salariés en Cdi ont été régularisés. Malgré les pressions que l'on imagine, les « régularisés » sont restés solidaires de leurs camarades et la grève a été maintenue. Les trois intérimaires et le camarade en Cdd restant (y compris certains qui n'avaient travaillé que quelques jours dans l'entreprise) ont non seulement été régularisés le 9 juillet, mais embauchés en Cdi dans l'entreprise.

Construction rue « Xantrailles » : vingt régularisations pour vingt-neuf dossiers au 18 juillet.

Nettoyage « Castro » : Le patron refuse depuis le 20 mai de remplir les imprimés Cerfa. La préfecture a enfin convoqué le patron ! Des agressions inadmissibles se perpétuent contre les grévistes : dans la nuit du 8 au 9 juillet, les grévistes ont été attaqués par quatre individus avec du gaz lacrymogène. Trois grévistes ont été hospitalisés, et ont porté plainte contre X, dès leur sortie. Le 26 mai, l'employeur avait déjà déversé 10 litres d'eau de javel dans le local où logent les grévistes. Mi-juin, il y avait déposé des gravats ... Quand on parle de patrons-voyous, qui ont du mal à reconnaître la réalité...

Un rassemblement a eu lieu le 9 juillet 2008 devant le siège de l'entreprise afin de soutenir les grévistes.

Nettoyage « DMMS » : Seulement encore 14 régularisations pour 51 dossiers. Les dossiers continuent de se promener entre les préfectures... Et les femmes qui sont à temps partiel continuent de se voir interdire par l'employeur un emploi complémentaire ailleurs, ce qui lui permet de les faire travailler, y compris sans les payer, quand il veut sur place...

« **Bistrot Romain** » : Des discussions sérieuses semblent enfin avoir commencé le 18 juillet, avec un nouvel interlocuteur patronal, cette fois-ci au niveau du groupe. A suivre...

« **Perfect Interim** » boulevard Magenta : 42 dossiers ont été déposés. Des discussions avec le gouvernement sont en cours sur la situation -particulière des travailleurs de l'intérim La situation est explosive dans ce secteur, largement fourni en travailleurs sans papiers.

Rassemblement près de l'Assemblée nationale

A l'occasion du rassemblement CGT du 10 juillet pour s'opposer au projet de loi de déréglementation du temps de travail, des travailleurs sans-papiers grévistes ont participé à la manifestation et ont vendu des T-shirt de solidarité au profit des salariés en lutte .

Seine et Marne (77)

Conflit BHR/Graphic Brochage

Au mercredi 2 juillet, 44 dossiers sur les 73 salariés concernés, dont une écrasante majorité d'intérimaires, ont été déposés par les camarades de Seine et Marne. La phase de mise en application de l'accord signé le 16 juin entre la Direction des deux entreprises, l'union départementale 77 et le syndicat du Livre est en cours. L'objectif est d'importance puisque la Direction s'engage à accorder un important volume d'heures de travail sur les trois ans à venir (180 à 130 jours) à 38 des intérimaires grévistes. La condition : avoir travaillé au moins douze mois dans les derniers cinq ans dans l'entreprise. C'est une première pour une entreprise utilisatrice !

La négociation continue pour les autres salariés avec leurs entreprises d'intérim, pour que ce soit elles qui remplissent les formulaires de promesse de contrat de travail.



Urbaine de travaux / BTP.

Le 30 juillet, 31 ouvriers intérimaires d'Urbaine de travaux se sont mis en grève pour exiger leur régularisation. Un certain nombre d'entre eux travaillaient depuis des années en tant qu'intérimaires pour la société Urbaine des travaux (dix ans, huit ans...). Lors de la négociation menée avec le délégué syndical Cgt de l'entreprise, la Direction a été obligée de requalifier les contrats de travail de 24 d'entre eux en Cdi. Les dossiers des sept autres vont être déposés de concert avec les entreprises intérimaires dont dépendaient ces salariés. Les dossiers ont été déposés en Préfecture de l'Essonne.

Hauts de Seine (92)

RSI Gennevilliers

Les 17 intérimaires grévistes ont reçu un récépissé d'un mois avec autorisation de travail et ont repris leur emploi dans les différentes entreprises utilisatrices. La Direction de cette entreprise d'intérim, spécialisée dans le bâtiment, a établi des formulaires de contrats de travail pour tous les grévistes, y compris pour ceux qui avaient quitté l'entreprise. C'est une première !

BMS Nanterre

Une expédition sur les terres angevines du patron de l'entreprise a été organisée le 17 juillet. Elle a enfin permis une discussion directe avec l'employeur, qui s'est engagé à contribuer à la régularisation des neuf salariés encore « sans papiers » sur les 46. Il s'est également engagé à revoir les conditions de travail et de salaire... Ce sera l'action de la nouvelle base syndicale CGT. Un pique-nique a suivi la conférence de presse, ponctué par une distribution de tracts aux visiteurs de ce splendide domaine...qui n'a rien à voir avec la sinistre déchetterie industrielle où évoluent les salariés de BMS. La grève continue. Merci aux

camarades de l'union départementale de Maine et Loire et de l'union locale de Saumur qui ont contribué au succès de cette journée !

Seine-Saint-Denis (93)

Ex salariés sans-papiers d'OSP : rendre justice !

Après deux années de mobilisation, les neuf « ex salariés sans-papiers » d'OSP se sont présentés le 7 juillet à l'audience de départage au Conseil des Prud'hommes de Bobigny. Le jugement sera prononcé le 15 septembre 2008. La CGT se bat pour que Souleymane Bagayogo, revenu du Mali le 2 juin 2008, obtienne des papiers pour rester définitivement en France auprès de sa femme, de sa fille, de ses nombreux soutiens et amis. Il ne reste plus que deux salariés ex-OSP à régulariser !

ALPHA Services (Le Bourget)

Depuis le 16 juin, trente salariés sans papiers sont en grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail, 5 % d'augmentation de salaire et la régularisation de leurs papiers. L'employeur va chercher directement sa main d'œuvre dans les foyers, les déclare comme ouvriers du nettoyage alors qu'ils travaillent dans le bâtiment, sous traitant de grands groupes comme Vinci. Les heures supplémentaires ne sont pas payées, les congés payés sont donnés au compte goutte. L'employeur a coupé l'eau, l'électricité, les sanitaires depuis cinq semaines... Une pre-

mière réunion vient enfin de se tenir à la Ddte

Un rassemblement est organisé par la CGT devant l'entreprise le 17 juillet à 11 h.

Val de Marne (Créteil) (94)

Le pique-nique de solidarité organisé devant la préfecture de Créteil le jeudi 10 juillet a connu un vif succès.

Les camarades ont notamment fêté les 97 salariés du Val de Marne déjà régularisés, dont 32 salariés val de marnais de Seni Nettoyage, entreprise dans laquelle un protocole permettant la régularisation de 100 salariés a été signé entre la CGT et la Direction. 80 autres salariés qui travaillent dans le Val de Marne ont été régularisés dans leur préfecture de domiciliation.

Val d'Oise (95)

Effi services : 37 salariés ont un récépissé de trois mois, mais cinq autres ont des titres qui ne les autorisent pas à travailler. La lutte continue pour que tous puissent travailler.

Pinson paysage : Les cinq intérimaires jardiniers ont vu leur contrat d'intérim requalifiés en Cdd de six mois dans un premier temps, puis en Cdd de douze mois. Ce qui a permis leur régularisation. La requalification en Cdi est à l'ordre du jour, puisque ces salariés étaient dans l'entreprise depuis fort longtemps !

Femmes et « sans-papiers »

La lutte des salariés de MA Net

Chez MA Net, au 138 rue du Chemin Vert, une grève a débuté le 23 mai. Sept femmes et un homme ont rejoint les sans-papiers en luttant depuis le 15 avril pour leur régularisation. Après quarante-et-un jours de grève et d'occupation jour et nuit, les 8 grévistes de MA net ont obtenu la transformation de leurs contrats à temps partiels en contrats à temps pleins en bon et due forme. Elles et ils tiendront jusqu'à l'obtention de leurs papiers.